



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2282

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2282**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Association loi 1901 reconnue de bienfaisance créée en 1963, le Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) est un acteur local œuvrant dans le champ de la gérontologie, du handicap et de la perte d'autonomie. L'association propose une démarche militante visant à améliorer les droits des seniors et à mieux les informer des dispositifs existants à leur profit.

Le CRIAS intervient principalement sur des missions de conseil et d'évaluation des besoins en termes d'aides techniques et d'aménagement du domicile, de lutte contre la maltraitance et de formations et prestations événementielles.

Il travaille en partenariat avec les différents acteurs institutionnels de ce domaine et, notamment, la Métropole de Lyon. L'importance du montant de la subvention annuelle et l'expertise acquise par l'association expliquent l'aspect stratégique de ce partenariat pour la Métropole.

Dans la poursuite du nouveau partenariat instauré en 2015, un travail a été engagé par les services pour une recherche de synergies, de complémentarités et de cohérence dans un programme d'actions, et dans la finesse de l'articulation entre la collectivité et son partenaire associatif.

II - Bilan des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1669 du 12 décembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 850 € à l'association CRIAS-Mieux Vivre dans le cadre de son programme d'actions 2016. Une diminution de 10 % avait été appliquée par rapport au budget accordé en 2015 au regard des premiers éléments d'analyse du budget.

L'audit réalisé en 2017 par les services de la Métropole auprès de l'association a permis d'approfondir le bilan quantitatif de l'activité réalisée par le CRIAS correspondant au programme d'actions 2016 pour la Métropole et au reste de son activité, sachant que près de la moitié de l'activité réalisée par le CRIAS était consacrée au territoire métropolitain. Ce bilan a ainsi concerné :

- des visites à domicile et d'actions de formation-conseil,
- des visites de l'appartement de démonstration "Elsa",
- le centre d'écoute de lutte contre la maltraitance "RhônALMA",
- des actions d'information, d'orientation et de documentation,
- des travaux d'animation d'un réseau des aînés, de par des actions de communication et d'événementiel.

Le CRIAS est également financé par le Département du Rhône, l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et le groupe Association de prévoyance interprofessionnelle des cadres et ingénieurs lyonnais (APICIL).

Si la dépendance de l'association aux financements publics a été soulignée, l'audit a toutefois mis en évidence le fait que le coût d'intervention du CRIAS dans les actions subventionnées par les différents partenaires publics, est économiquement intéressant pour les financeurs.

Les services de la Métropole se sont assurés que les missions subventionnées n'étaient pas réalisées par ailleurs par la collectivité. Ils ont accompagné par cet audit le CRIAS vers un développement d'analyse de son activité et de ses coûts (y compris sur leurs prestations facturées à des partenaires privés) et vers la recherche de financements complémentaires.

III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

À la suite d'un travail partenarial entre la Métropole de Lyon et le CRIAS, il a été proposé de diminuer le montant de la subvention à 216 800 €, soit une baisse de 6 %.

La mise en œuvre du programme d'actions 2017 se décline à travers les missions suivantes :

a) - Centre d'information et de conseils en aides techniques (CICAT)

En tant que CICAT, le CRIAS propose aux personnes en situation de handicap et/ou âgées ne bénéficiant pas de prestations et ne formulant pas de demande de financement, des visites d'ergothérapeutes à domicile, afin d'évaluer les caractéristiques du logement, les aménagements à envisager et les besoins en aides techniques de la personne.

b) - Actions de prévention et de lutte contre les situations de maltraitance des adultes âgés et/ou en situation de handicap

Au travers de son service "RhônALMA", le CRIAS assure une écoute des situations de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap ; il assure également la prévention de ces situations avec les réunions de sensibilisation qu'il organise à la demande, notamment, des services de soutien à domicile. Chaque situation de personne en établissement sur le territoire de la Métropole signalée à "RhônALMA" fait l'objet d'un lien écrit avec la cellule d'observation et de protection des adultes vulnérables (COPAV) de la Métropole, qu'il s'agisse des signalements reçus des institutions ou des personnes privées. En parallèle, à des fins d'observation statistique, un tableau est renseigné par le CRIAS et retourné à la COPAV trimestriellement.

c) - Centre de ressources à destination des particuliers et professionnels du territoire de la Métropole

En tant que centre de ressources ouvert au public, le CRIAS participe à l'information et l'orientation des publics concernés par l'avancée en âge et en handicap. Il veille, réalise et diffuse des produits d'information destinés à accompagner dans ses choix quotidiens la personne âgée, handicapée et son entourage familial et professionnel. Le CRIAS observe l'évolution des offres de services et de produits, tient à jour sa base de données sur les aides techniques et met l'ensemble de ces informations à la disposition des professionnels et de tous publics.

d) - Animation du réseau local gérontologie et handicap

Le CRIAS participe à des groupes de travail thématiques (gérontologie, habitat, etc.) et à des commissions afin d'apporter son soutien et son expertise aux intervenants du secteur. Il réalise, en outre, des interventions d'information et de sensibilisation et propose des animations tout au long de l'année tant à destination des particuliers que des professionnels.

Le versement de la participation financière, en totalité ou en partie, est subordonné à la réalisation de ce programme annuel.

Cette subvention s'inscrit dans le plan de financement suivant :

Actions	Coûts (en €)	Financement Métropole (en €)
CICAT	232 000	92 000
lutte contre la maltraitance	88 000	56 000
centre de ressources	112 000	44 800
animation réseau	80 000	24 000
Total	512 000	216 800

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 216 800 € au profit de l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) pour son programme d'actions 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association CRIAS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 4238 - opération n° 0P37O3468A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.